

## **Discours Conférence de presse – 15.10.2024**

Chères et chers participant·e·s, chères étudiantes, chers étudiants, chères représentantes et chers représentants de la presse,

Je me tiens ici aujourd'hui en tant que co-présidente de l'Union des étudiant·e·s de Suisse pour exprimer notre ferme opposition aux détériorations prévues dans le droit du bail. Ces projets de loi représentent une menace grave pour les conditions de logement des 300'000 étudiant·e·s en Suisse.

Les modifications proposées, qui concernent notamment la sous-location, sont un coup dur pour tous celles et ceux qui rencontrent déjà des difficultés à trouver un logement abordable. Le fait de rendre la sous-location possible uniquement avec l'accord écrit des propriétaires complique considérablement la situation. Encore plus inquiétante est la nouvelle règle qui permettrait de refuser sans justification des sous-locations de plus de deux ans. Pour de nombreux étudiants et étudiantes, qui ont souvent besoin de solutions de logement temporaires ou flexibles, cela pourrait avoir des conséquences dévastatrices.

Les étudiants et étudiantes·e·s sont un groupe qui vit déjà de manière disproportionnée dans des contrats de sous-location. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin de flexibilité, que ce soit pour des stages, des échanges universitaires à l'étranger ou simplement en raison de nos ressources financières limitées. Une grande partie du corps étudiant loge également en colocation et est donc directement dépendant de cette flexibilité des contrats de sous-location. Cette flexibilité serait drastiquement réduite par les nouvelles réglementations.

Mais il ne s'agit pas uniquement de la sous-location. La possibilité pour les propriétaires de résilier le bail pour un usage propre lors du prochain terme ordinaire, sans raison valable, augmente le risque pour les locataires – et donc aussi pour les étudiants et étudiantes – de se retrouver à la rue bien plus rapidement. Cela augmente l'incertitude et complique toute planification à long terme.

En plus des conséquences directes des détériorations prévues du droit du bail, il nous faut également prendre en compte les conditions économiques

générales qui aggravent encore la situation. Les derniers chiffres montrent que les loyers augmentent dans toute la Suisse, non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les plus petites agglomérations. Rien qu'au premier semestre 2024, les loyers ont augmenté de 2,6 %. Cette évolution est extrêmement préoccupante pour nous, à l'UNES. Le marché immobilier suisse est déjà tendu, avec des taux de vacance très bas et des loyers qui ont fortement augmenté ces dernières années. Les détériorations proposées dans le droit du bail ne feront qu'aggraver cette situation déjà tendue pour les étudiant·e·s. Au lieu de nous soutenir, ces régulations ne feront qu'aggraver la précarité étudiante.

Notre quotidien est déjà marqué par des incertitudes constantes, que ce soit à l'université, dans la recherche d'emploi ou dans nos relations sociales. La détérioration des conditions de logement ne nous impacte pas seulement financièrement, elle a également un effet néfaste sur notre santé mentale. La peur permanente de perdre son logement ou de ne pas trouver un logement abordable crée une pression supplémentaire dont nous n'avons vraiment pas besoin.

Nous exigeons donc que les intérêts et les besoins des étudiant·e·s, ainsi que de toutes les personnes à faible revenu, soient pris·es au sérieux. Il n'est pas acceptable que le lobby immobilier profite aux dépens de celles et ceux qui ont le moins. Nous avons besoin de logements abordables, stables et sûrs, non seulement pour nous, mais pour toute la société.

Je vous remercie.

*La version orale fait foi.*